

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

MAIRIE DE FOS-SUR-MER

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 33

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur René RAIMONDI, Maire;

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Anne-Caroline WALTER CIPREO, Monique POTIN, Nicolas FERAUD, Mariama KOULOUBALY-ABELLO, Christian PANTOUSTIER, Pascale BREMOND, Cédric ALOY, Adjoints.

DATE DE LA CONVOCATION :

07 avril 2023

DELIBERATION N° 2023-30

Jeanine PROST, Daniel HUMBLET, Hervé GAMES, Michèle HUGUES, Jean-Yves DUBOC, Jean-Philippe MURRU, Christine CARTON, Laurence LE BIAN, Thierry MEGLIO, Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH, Anne BACHMAN, Jean-Marc HESSE, Isabelle ROUBY, Florence CARUSO, Jean FAYOLLE, Conseillers municipaux.

OBJET :
**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS A DIVERS
ASSOCIATIONS ET
ORGANISMES**

Procurations étaient données à :

Christian PANTOUSTIER par Philippe TROUSSIER
Philippe POMAR par Simone BERTET-ALOY
Pascale BREMOND par Marie-José GRANIER
Cédric ALOY par Richard GASQUEZ
Daniel HUMBLET par Sonia BOUCHOUL
Michèle HUGUES par Jean-Michel LEROY
Isabelle ROUBY par Philippe MAURIZOT
Jean-Marc HESSE par Angélique HUMBERT

Etait absent :

Jacky CHEVALIER

Secrétaire de Séance :

Michèle HUGUES, conseillère municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu les crédits inscrits au budget principal ;
Vu la délibération n°2022-112 du Conseil Municipal du 14 novembre 2022 relative à l'acompte sur subvention avant le vote du budget primitif 2023 à l'association Etoile Sportive Fosséenne ;
Vu la délibération n°2022-134 du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 relative à l'acompte sur subvention avant le vote du budget primitif 2023 à divers associations et organismes ;
Vu les demandes formulées par les associations ;

Considérant que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général, les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 œuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la part de la commune.

Considérant qu'une subvention publique est l'aide financière consentie par des personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, établissements publics, etc.) à une association poursuivant une mission d'intérêt général ou gérant des services publics. Qu'il s'agit soit d'une subvention de fonctionnement, soit d'une subvention affectée à un projet.
Que pour bénéficier d'une aide publique, il importe que l'association ait une existence légale et que la subvention soit d'intérêt local ou bénéficie à une cause d'intérêt général.

Considérant que le tissu associatif fosséen participe au rayonnement local et national de la commune et l'implication des dirigeants des associations et des adhérents lors des manifestations organisées sur la Ville sont des éléments essentiels du dynamisme local.

Considérant que la commune entend être un partenaire privilégié des associations tant par la mise à disposition d'infrastructures, mais également par le soutien financier affecté à leur fonctionnement.

Considérant que pour l'exercice 2023, la Commune souhaite maintenir le niveau de ces aides globales et poursuivre l'accompagnement des associations dans la mise en œuvre de leurs projets. Que le montant des subventions allouées est le résultat d'un travail d'analyse réalisé à partir des dossiers déposés par les associations et des développements qu'elles ont explicités.

Considérant que les propositions de subvention tiennent compte des évolutions du monde associatif local. Qu'un contrôle des bilans, des pièces justificatives, de l'utilisation de la subvention municipale a également été mené.

Considérant que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant (article L. 2121-29 du CGCT).

Considérant qu'en application aux dispositions de l'article L 2131-11 du CGCT, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.
Que c'est pourquoi, les élus intéressés seront appelés à ne pas prendre part au vote de l'attribution de subventions à des associations dans lesquelles ils ont un intérêt (tableau n°2).

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. VOTE l'attribution d'une subvention aux associations listées ci-après (tableau n°1)

N° Siren	Association	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
452 166 556	1748 ^e Section des Médaillés Militaires	1 000,00		
331 365 239	Addiction Méditerranée	8 524,00		
793 407 438	Aficion Taurine Fosséenne	30 650,00		
452 251 820	Amicale des Anciens Parachutistes	900,00		
519 743 488	Amicale des Pieds Noirs Fosséens	4 000,00	1 000,00	
522 947 456	Amicale des Retraités d'Ascométal	3 000,00		
519 742 464	Amicale du Collège André Malraux	600,00		
389 249 202	Amicale Instrumentale et Chorale Fosséenne (AICF)	34 000,00	17 000,00	
483 661 179	Association de Défense des Victimes des Maladies Professionnelles de l'Ouest de l'Etang de Berre (ADEVIMAP)	2 200,00		
492 452 123	Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)	26 000,00	2 000,00	
330 402 991	Association de Prévention Et de Réinsertion Sociale (A.P.E.R.S.)	1 000,00		
517 878 054	Association des Employés de la Ville de Fos sur Mer (AEVF)	360 138,00	100 000,00	105 138,00
517 775 06	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Fos	3 000,00		
514 889 997	Association Républicaine des Anciens Combattants	1 000,00		
775 688 732	APF France Handicap	500,00		
434 376 414	Association Sportive Scolaire Universitaire et Professionnelle (ASSUP) Tennis de Table	9 000,00	2 500,00	
527 636 468	Atelier Fosséen de Création Vidéo	2 000,00		
393 527 015	Badminton Club Fos sur Mer	205 000,00	80 000,00	
799 612 791	Beach Soccer Etoiles Sylvain Fos	8 000,00		
340 513 357	Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles du Pays d'Arles	7 485,00		
850 702 051	Broderie et compagnie	2 000,00		
419 803 358	Centre Fosséen de Voile	112 628,00	30 000,00	
517 641 536	Chœur Amadeus de Fos sur Mer	5 000,00		
499 621 126	Club d'Education Canine de Fos sur Mer	5 000,00	800,00	
489 052 555	Club des entreprises Ouest Provence	5 000,00		
390 964 674	Club Gymnique Fosséen	15 000,00	5 000,00	

N° Siren	Association	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
419 580 295	Comité Local du Logement Autonome des Jeunes du Territoire d'Ouest Provence (CLLAJ)	8 000,00		
501 981 351	Eau et Vie pour l'Environnement (E.V.E.)	58 329,00		49 481,00
500 669 635	Ecole Fosséenne de Raseteurs	12 000,00		
447 972 308	Entente Bouliste Fosséenne	1 700,00		
403 797 525	Energie Solidarité 13 Fos	6 000,00		
380 285 296	Equipes Saint Vincent de Paul de Martigues	3 500,00		
831 647 946	Farigoul show's	1 500,00		
528 165 657	Fos Animalia	60 051,00		42 051,00
449 803 204	Fos Canoë Kayak	27 809,00	2 000,00	
519 426 571	Fos Country	3 000,00		
433 050 853	Fos Olympique Club Athlétisme	10 000,00		
514 851 104	Fos Pêche Plaisance	8 500,00	2 500,00	
420 192 197	Fos Provence Basket	1 317 000,00	600 000,00	83 285,00
852 461 722	Fos Provence Photographie	2 000,00		
502 881 881	Fos Rando	10 000,00	5 000,00	
793 869 744	Fos Lengo Nostro	2 000,00		
530 572 361	Foyer socio-éducatif du collège André Malraux	3 500,00		
448 756 254	Fun Fos	2 500,00		
810 772 665	Groupe Musical IF	1 000,00		
399 238 443	Handball Club Fosséen	70 000,00	25 000,00	
521 500 173	Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions	200 000,00	100 000,00	
514 670 223	Karaté Club Fosséen	8 000,00	4 000,00	
450 193 008	L'Avancée	3 000,00		
448 221 994	La Boule des Pins	29 000,00	8 000,00	
775 719 792	La Prévention Routière Comité des Bouches du Rhône	800,00		
514 673 458	Le Chevalet Fosséen	5 000,00	1 500,00	
418 355 079	Le Maillon	55 000,00		
334 535 580	Les Amis des Marins	10 000,00		
751 714 429	Les Archers de l'Hauture	6 000,00	1 500,00	
784 315 855	Les Blouses Roses - Animation Loisirs à l'Hôpital	500,00		
517 500 559	Li Dansaire Dou Grand Cavaou	3 000,00		
422 658 401	Mer, Nautisme et Environnement	2 000,00		
820 730 935	Nounou d'Enfer	900,00		
515 390 367	Réserve Communale Sécurité Civil	3 000,00	1 000,00	
508 824 331	Rétromobile du Golfe de Fos	31 000,00		
429 097 504	Rugby Club Ouest Provence Fos-Istres	135 000,00	40 000,00	

N° Siren	Association	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
	SDU-13-FSU Bouches du Rhône	2 400,00		
514 972 371	Société Communale de Chasse le Renard	25 000,00		
501 361 406	Société de Tir Istres - Fos	6 500,00		
490 582 772	Société Fosséenne de Joute	8 000,00	1 500,00	
775 665 029	Société Nationale de Sauvetage en Mer de Martigues	2 000,00		
317 749 968	Solidarité Femmes 13	1 000,00		
517 636 700	Sports de Contact Fosséen (ancien Lutte Contact)	5 000,00	2 000,00	
	Syndicat CGT des Fonctionnaires Territoriaux Actifs et Retraités de la Ville de Fos	2 400,00		
381 372 010	Tennis Club de Fos sur Mer	33 000,00	10 000,00	
847 956 927	Une histoire de Musique	1 500,00		
381 938 364	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir – Martigues - Côte Bleue - Etang de Berre	500,00		
509 556 924	Union Française des Anciens Combattants UL de Fos	4 000,00	2 500,00	
	Union Locale des Syndicats CFDT de Fos	4 000,00		
	Union Locale des Syndicats CGT de Fos	5 000,00		
434 454 278	Vélo Club Fosséen	6 500,00	2 000,00	
394 809 859	Volley Ball Fosséen	12 700,00		
842 761 983	Zagardiens	8 500,00	3 750,00	
	Total tableau n°1	3 081 214,00	1 050 550,00	279 955,00

ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
 Nombre de présents : 24
 Nombre d'exprimés : 32

2. VOTER l'attribution d'une subvention à chacune des associations listées ci-après (tableau n°2)

Attribution de subvention à la régie autonome personnalisée Festivités, Actions, Manifestations, Evénements (F.A.M.E.)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
FAME <i>(établissement public administratif)</i>	Mme WALTER-CIPREO Anne-Caroline, Mme BERTET - ALOY Simone, Mme POTIN Monique, Mme CARTON Christine, M. LEROY Jean Michel, M. DUBOC Jean-Yves, M. ALOY Cédric et M. MEGLIO Thierry, Mme KOULOUBALY ABELLO Mariama et Mme GRANIER Marie-José.	Les missions ayant trait au tourisme et à l'organisation d'événements sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer	973 400,00	288 900,00	

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 17
Nombre d'exprimés : 21

Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
CCAS	M. RAIMONDI René, M. POMAR Philippe, Mme POTIN Monique, Mme BREMOND Pascale, Mme CARTON Christine, M. GASQUEZ Richard, Mme HUGUES Michèle, Mme PROST Jeanine et Mme ROUBY Isabelle.	Animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.	2 432 000,00	712 500,00	

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 16
Nombre d'exprimés : 20

Attribution de subvention à l'association Fos Hann Bel Air Partage					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Fos Hann Bel Air Partage	Mme POTIN Monique, M. DUBOC Jean-Yves, M. GASQUEZ Richard, Mme HUGUES Michèle et M. CHEVALIER Jacky.	Le jumelage entre la ville de Fos-sur-Mer (France) et la commune de Hann Bel Air (Dakar, Sénégal). D'unir des bonnes volontés pour l'organisation d'œuvres de bienfaisance et d'activités ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre les membres. De soutenir la collectivité dans sa politique de solidarité et d'échanges avec la commune d'arrondissement de Hann Bel Air notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, le sport, la culture, l'environnement...	13 280,00	5 000,00	

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 21
Nombre d'exprimés : 27

Attribution de subvention à l'Office Fosséen des Sports					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
L'Office Fosséen des Sports	M. RAIMONDI René, M. PANTOUSTIER Christian, Mme BREMOND Pascale, M. DUBOC Jean Yves, Mme HUGUES Michèle, Mme CARTON Christine et M. MEGLIO Thierry.	De soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique et du sport dans un esprit humaniste conforme à l'éthique sportive. De rendre accessible le milieu marin à un public néophyte dans le but pédagogique, ludique, touristique ou environnemental.	420 000,00		128 095,00

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 17
Nombre d'exprimés : 21

Attribution de subvention au Centre Social Fosséen					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Centre Social Fosséen	M. RAIMONDI René, M. FERAUD Nicolas, Mme POTIN Monique, Mme KOULOUBALY-ABELLO Mariama, Mme LE BIAN Laurence et Anne BACHMAN.	Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux socio-éducatifs, culturels, sportifs et institutionnels présents sur la Commune. Il favorise ainsi le lien social à travers sa présence dans les quartiers en proposant des activités autour de la vie quotidienne des fosséens et par la mise en place d'une médiation sociale.	922 600,00	200 000,00	97 963,00

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 18
Nombre d'exprimés : 26

Attribution de subvention à l'Association Radio Locale de Fos-sur-Mer					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Radio Locale de Fos-sur-Mer	Mme POTIN Monique, Mme KOULOUBALY-ABELLO Mariana et M. GASQUEZ Richard.	Assurer la gestion d'une radio locale et éducative dont le but est de développer et de promouvoir, dans le strict respect de la démocratie et du pluralisme, une communication social de proximité dans les domaines sociaux, culturels, sportifs, ainsi que la formation des jeunes à l'expression radiophonique dans toute sa diversité.	277 545,00	60 000,00	40 363,00

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 21
Nombre d'exprimés : 28

Attribution de subvention à l'association La Maison Pour Tous - Jas de Gouin					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association La Maison Pour Tous- Jas de Gouin	M. RAIMONDI René, M. POMAR Philippe, Mme BREMOND Pascale, Mme CARTON Christine et Mme PROST Jeannine.	Créer, coordonner, promouvoir, développer les activités socio-éducatives de sports, de culture et de loisirs pour tous. Son action s'articule en liaison et en complémentarité avec les services de la Commune, les associations et les institutions avec lesquelles la M.P.T. fonctionne. En outre, une participation active aux différentes actions de solidarité organisées par les services de la ville tels que le téléthon, la semaine du handicap et la semaine des droits de l'enfant pour lesquelles les adhérents sont sensibilisés.	329 964,00	60 000,00	184 964,00

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 18
Nombre d'exprimés : 24

Attribution de subvention à l'Association des Conseils de Parents d'Elèves (A.C.P.E.)					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
A.C.P.E	M. MAURIZOT Philippe.	Réaliser ou favoriser toutes les actions ayant trait à la promotion et le développement de l'entraide et l'assistance entre tous les conseils de parents d'élèves.	3 307,00		

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 24
Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Le Souvenir Français					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Le Souvenir Français	M. MAURIZOT Philippe	Conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour la France, l'entretien des monuments élevés en leur mémoire tels que le monument de l'Hauture, ou les stèles dédiées aux militaires morts en opération (Entretien de la stèle du Ventillon).	1 400,00		

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 24
Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fos					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fos	Mme BERTET - ALOY Simone et M. ALOY Cédric	La protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ils tiennent ainsi à travers l'Amicale de Fos un rôle social de cohésion et d'entraide.	6 000,00		

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 23
Nombre d'exprimés : 29

Attribution de subvention à l'association Galéjon Club Taurin					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Galéjon Club Taurin	Mme BERTET - ALOY Simone et M. ALOY Cédric	Faire vivre la tradition taurine camarguaise et provençale.	31 000,00		

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 29

Attribution de subvention à l'association Club Fossa Mariana					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Club Fossa Mariana	M. LEROY Jean-Michel.	Offrir à ses adhérents une palette variée de loisirs pour tous tels que la pratique de la gymnastique (tonique, douce, le stretching, le renforcement musculaire et l'expression corporelle), la marche (promenade, découverte) ou la randonnée (pédestre, culturelle, gastronomique).	7 000,00		

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Les Amis du Vieux Fos					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Les Amis du Vieux Fos	M. LEROY Jean-Michel.	Favoriser, renforcer et sauvegarder, sur tous les plans, (culturel, social etc...) toutes les relations d'amitié et de solidarité entre les personnes physiques ou morales intéressées par l'histoire du « Vieux Fos », assurer la conservation, l'entretien et la présentation des objets de ces époques anciennes.	11 900,00		

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Club Fosséen de Plongée et d'Activités sous-marines					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Club Fosséen de Plongée et d'Activités sous-marines	M. DUBOC Jean-Yves.	Favoriser la pratique de la plongée sous-marine, d'organiser des sorties afin d'étudier la faune et la flore du Golfe de Fos, de mettre en place une formation continue en milieu naturel et en piscine pour permettre à tous les plongeurs et moniteurs d'obtenir des brevets d'aptitude.	10 500,00	3 000,00	

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Fos Judo Jujitsu					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Fos Judo Jujitsu	Mme WALTER-CIPREO Anne-Caroline et M. DUBOC Jean-Yves.	Promouvoir la pratique du Judo et des disciplines associées composées de Jujitsu, Taïso et le self défense dans le cadre de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A).	40 000,00	18 000,00	

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 22
Nombre d'exprimés : 30

Attribution de subvention à l'association Étoile Sportive Fosséenne					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Étoile Sportive Fosséenne	Mme BOUCHOUL Sonia.	La pratique du football et l'éducation physique des joueurs. Elle accepte les statuts de règlements de la Fédération Française de Football (F.F.F.) de la ligue de la méditerranée et du District de Provence.	265 000,00	110 000,00	

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Nombre de présents : 23
Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association Fos Natation					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Fos Natation	Mme ROUBY Isabelle.	Développer auprès des jeunes le sens de l'organisation, du respect et de l'effort par la pratique de la natation sportive. Le Club est orienté vers la compétition, mais également vers une pratique de loisir ou de santé, en contribuant à l'effort commun d'éducation et de socialisation par le sport.	83 000,00		

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 Nombre de présents : 23
 Nombre d'exprimés : 30

Attribution de subvention à l'association Multi Collections Fosséenne					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Multi Collections Fosséenne	Mme HUGUES Michèle.	Favoriser et développer le goût et l'étude de toutes collections, organiser et réglementer les réunions, expositions, manifestations nécessaires à la poursuite de son but.	500,00		

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 Nombre de présents : 23
 Nombre d'exprimés : 30

Attribution de subvention à l'Association Racino E Aveni					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Racino E Aveni	Mme WALTER-CIPREO Anne-Caroline.	L'étude, la diffusion et la valorisation du patrimoine humain et naturel sous toutes ses formes. Elle organise la boucle en VTT « Loulou BARNES » en partenariat avec l'association A.D.P.L.G.F. et le Vélo Club Fosséen. En collaboration avec F.A.M.E, elle participe à la « Fête médiévale » et « Noël sur glace ».	18 000,00		

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 Nombre de présents : 23
 Nombre d'exprimés : 31

Attribution de subvention à l'association PIICTO					
Organisme	Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote	Objet	Montant de la subvention en €	Dont acompte versé en janvier 2023 en €	Dont estimation salaires du personnel mis à disposition en €
Association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin	Mme CARUSO Florence	Assister et représenter auprès de tout acteur institutionnel et/ou économique en relation avec la plateforme industrielle et d'innovation du Caban Tonkin. Favoriser et développer la compétitivité et le développement des activités industrielles et d'innovation.	4 000,00		

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 Nombre de présents : 23
 Nombre d'exprimés : 31

		Total Tableau n°2	5 850 396,00	1 457 400,00	451 385,00
--	--	-------------------	--------------	--------------	------------

3. **DIT** que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2023.

4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération et toute convention correspondante en découlant.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Fait à FOS-SUR-MER, le 13 avril 2023

Le Maire
René RAIMONDI



La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, Hôtel de Ville avenue René Cassin 13270 Fos-sur-Mer,
- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille, 04 91 13 48 13

Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille.